

PROJET DE COMPTE RENDU
CSS LACROIX MAZERES
MAZERES
17/12/2024

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT/ EXCUSE/ ABSENT
Collège administrations			
Préfecture	Mme BARROMES Mme VIVES	Sous-préfète Secrétaire Générale sous- préfecture de Pamiers	Présente Présente
SIDPC PC			Absent
SDIS	M. DELBAS		Absent
DREAL	M. CORTES Mme TELLIA	Adjoint chef UID Inspectrice	Présent Présente
DREETS			Absent
DDT			Absent
Collège collectivités			
Conseil Départemental 09	La présidente M. Jean-Christophe CID	Titulaire Titulaire	Excusée Excusé
Mairie de Mazères	M. le maire M. TOURAILLES	Titulaire Suppléant	Absent Présent
Collège riverains			
Riverain	M. ROUZAUD	Titulaire	Présent
Riverain	M. CHAUCHAT	Titulaire	Présent
Riverain	Mme CAZEUNEUVE	Titulaire	Excusée
Riverain	Jean-Claude COUMEL	Titulaire	Absent
Collège exploitants			
LACROIX TOUS ARTIFICES	Le chef d'établissement de l'usine de Mazères	Titulaire	Présent
	Le responsable Service Santé, Sécurité, Environnement	Titulaire	Présent
Collège salariés			
LACROIX TOUS ARTIFICES	Les représentants du personnel de l'usine de Mazères	Titulaire Titulaire	Excusé

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu de la CSS du 20 décembre 2023
- 2) Bilan annuel des activités de la société LACROIX
- 3) Bilan annuel de l'inspection des installations classées
- 4) Questions diverses

Ouverture de la séance à 16h10, sous la présidence de Madame Barromes, sous-préfète de l'arrondissement de Pamiers, en poste depuis lundi dernier. Elle salue l'ensemble des participants à cette réunion et présente son parcours professionnel.

L'ordre du jour est présenté et un tour de table réalisé.

- 1) Approbation du compte rendu de la CSS du 20 décembre 2023

Concernant l'avant-dernière phrase du compte-rendu, contestée par les représentants de la société LACROIX :

« M. le représentant du SDIS souligne que l'équipe incendie, sur le site de LACROIX, doit monter d'un niveau supplémentaire. »

M. le représentant de la société LACROIX souhaite souligner les efforts engagés par la société et précise que les termes « doit monter d'un niveau supplémentaire » ne sont pas adaptés.

Mme la sous-préfète stipule que cette phrase peut être assouplie en utilisant les termes « continuer à consolider ».

Le compte-rendu de la CSS du 20 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité des votants.

- 2) Bilan annuel des activités de la société LACROIX

M. le représentant de la société LACROIX présente les actions de la prévention des risques, reposant sur la sécurité, l'environnement, la santé et les conditions de travail.

Mme la sous-préfète indique que son prédécesseur, lors de la précédente CSS, avait évoqué une aide de la région portant sur les travaux de désamiantage. Elle souhaite connaître l'état d'avancement du dossier .

M. le représentant de la société LACROIX indique que les demandes d'aide n'ont pas encore été déposées. Il souligne que ces dossiers sont longs à élaborer, avec la problématique de trouver le bon interlocuteur.

Mme la Sous-préfète précise que dans son rôle de facilitateur, ce sujet sera abordé avec les personnes concernées lors de sa prochaine visite du site prévue le 30 janvier 2025. M. le représentant de la société LACROIX remercie Mme la Sous-préfète pour cette démarche.

M. le représentant SSE de la société informe que les investissements globaux sur le site représentent 1.966.000 euros, pour l'année 2024.

Le 15 mai 2024, un exercice POI a été déclenché par la DREAL dans le cadre d'une inspection inopinée. Ce dernier a consisté à simuler une prise en feu du véhicule du personnel dans le parking avec une extension du sinistre aux véhicules à proximité. Les points forts et les points à améliorer sont exposés.

Le bilan du système de gestion de la sécurité est présenté, ainsi que les formations réalisées sur l'année, avec comme nouveauté une école de formation en interne.

L'étude de dangers a fait l'objet d'une actualisation en 2021. La prochaine mise à jour aura lieu en 2025.

Des travaux ont été réalisés, avec deux bâtiments de production faisant l'objet d'extension. Deux porter à connaissances correspondants ont été déposés à la DREAL.

5 incidents pyrotechniques ont eu lieu sur le site, ne nécessitant pas l'appel aux secours extérieurs. 2 accidents avec arrêt sont comptabilisés pour l'année 2024.

Des audits internes ont eu lieu, comprenant 11 audits internes SSE, 12 audits zone dépôts et 20 visites opérationnelles SSE.

À l'utilisation de terme « Audit » pour les inspections réalisées par la DREAL, M. L'Adjoint chef UID précise qu'il s'agit d'inspections et non d'audits. Les inspections de la DREAL opèrent des contrôles par sondage, les audits étant plus exhaustifs.

Le programme pluriannuel est présenté par le responsable SSE, en donnant les montants financiers. Les investissements principaux portent sur les travaux de désamiantage, l'énergie et la sécurité.

M. le représentant de la mairie de Mazères souhaite en savoir plus sur le bassin de rétention des eaux incendie du site.

M. le responsable SSE indique qu'il s'agit d'un bassin de récupération des eaux d'extinction incendie, qui seront ensuite collectées par une société spécialisée pour les traiter.

M. Chauchat indique avoir constaté le mois dernier en fin de journée, l'apparition de fumées noires et plus odorantes qu'habituellement.

M. le représentant de la société LACROIX indique que des démonstrations produits ont été réalisées pour des clients. 4 délégations étrangères étaient présentes en simultané et ont demandé ces démonstrations.

M. l'Adjoint chef UID rappelle que l'exploitant doit définir en cas d'accident, quelle serait la composition des fumées en cas d'incendie, issues des produits stockés mais également des structures de l'établissement (bâtiments, isolants, toitures...). Ces informations devront être intégré dans le POI et dans l'étude de dangers.

M. le représentant de la société LACROIX souligne que l'exploitant connaît bien ses produits et que le travail porte surtout sur les structures.

M. le représentant de la mairie de Mazères souhaite savoir si le foncier va rester stable sur les années à venir.

M. le représentant de la société LACROIX répond par la positive. La société n'a pas d'intention d'agrandissement, en sachant que le site compte 300 hectares.

3) Bilan annuel de l'inspection des installations classées

Mme l'inspectrice des installations classées de la DREAL présente les inspections réalisées au cours de l'année.

Une inspection a eu lieu le 15 mai 2024, relative à la réalisation d'un exercice POI inopiné, dans le cadre d'une action régionale pluriannuelle concernant systématiquement tous les établissements SEVESO seuil haut. Aucune non-conformité n'a été relevée à cette occasion.

M. l'Adjoint chef UID indique que cette action aura vocation à être renouvelée.

Concernant l'incident survenu le 3 décembre 2024, un diagnostic est en cours de réalisation par la société LACROIX. Le POI a été déclenché à 10h09 et la levée de doute a été prononcée à 11h50. L'inspection des installations classées a été informée du déclenchement du POI et de la levée de doute, et ce, conformément à la procédure.

Une visite de la DREAL a été menée le 10 décembre 2024, visite d'inspection à chaud. Le rapport en sera disponible en début de l'année 2025.

M. le représentant de la société LACROIX précise les démarches menées, avec la participation des témoins, des élus et des experts externes. Dans la procédure, une visite de la DREAL est stipulée. Tant que l'enquête de sécurité n'est pas close aucune conclusion ne peut être apportée.

Mme l'inspectrice des installations classées de la DREAL rappelle que 3 dossiers de porter à connaissance ont été déposés par l'exploitant. Ces derniers sont présentés.

Les rapports d'inspection sont consultables sur internet, www.georisques.gouv.fr

4) Questions diverses

M. le représentant de la mairie de Mazères soulève le problème de la sécurité routière sur l'axe routier donnant accès au site. Il précise que lors de la dernière CSS, ce point avait déjà été soulevé.

Mme la sous-préfète demande si ce sujet a été traité.

M. le représentant de la mairie de Mazères répond par la négative et précise qu'il s'agit d'une route départementale.

Mme la sous-préfète demande si le service du conseil départemental gestionnaire de la route, a été saisi de ce sujet.

M. le représentant de la mairie de Mazères répond par la négative et précise que les services de la préfecture avaient pris note lors de la dernière CSS.

Mme la sous-préfète informe qu'un point avec le service départemental sera réalisé.

M. le représentant de la société LACROIX ajoute qu'un système de ralentissement répondrait à la problématique.

Mme la sous-préfète indique prendre ce sujet en charge et constatera les besoins lors de sa visite en janvier prochain, afin d'échanger avec M. le préfet.

Mme la sous-préfète remercie les participants et lève la séance à 16h50.

La sous-préfète de Pamiers

Émilie BARROMES